

**DEPARTEMENT DE PUY DE DOME  
COMMUNE DE PICHERANDE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le 17 avril

Le conseil municipal de la commune de Picherande dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire d'urgence, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire.

Date de la convocation : 15 avril 2019

**Présents :** Mr Gilles BERNARD, Mme Christine CONDROYER – DE BENEDICT, Mr Bernard BOUYON, Mr Denis CHABAUD, Mr Michel TALY, Mme Paule GARDETTE, Mr Yves LARTIGUE, Mr Roland GUILLAUME.

**Absents excusés :** Mr ROMAIN DUTUEL (donne pouvoir à Mr Gilles BERNARD), Michel RISPAL (donne pouvoir à Mr Denis CHABAUD).

**Membres hors conseil présentes :** Mme Sylvie CHABAUD, Mme Sylvie COUDERT, Mme Lucienne CHALAPHY.

**Membre hors conseil absente :** Mme Corinne FARON (donne pouvoir à Mme Sylvie COUDERT).

**Notation :** Mr Roland GUILLAUME a donné pouvoir à Mr Frédéric ECHAVIDRE le temps de son absence. A 20 h 50 il rejoint le Conseil Municipal et exerce son droit de vote.

*Monsieur le Maire nous signale que le Conseil Municipal se réunit en urgence, n'ayant pas atteint les 3 jours francs de convocation. Pas d'opposition.*

**1 – DCM 2019/10 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – CCAS**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel TALY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		TOTAL		SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Recettes ou Excédent	ou Excédent
Résultat reporté				3 589.89			3 589.89	
Opérations de l'exercice			5 521.88	0,00	5 521.88		0,00	
TOTAUX			5 521.88	3 589.89	5 521.88		3 589.89	
Résultats de clôture			1 931.99		1 931.99			
Reste à réaliser								
TOTAUX CUMULES			1 931.99		1 931.99			
RESULTATS DEFINITIFS			<b>1 931.99</b>		<b>1 931.99</b>			

2 – Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4 – Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Le compte administratif du C.C.A.S. est voté à l'unanimité des membres présents.**

## **2 – DCM 2019/11 : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – C.C.A.S. DE PICHERANDE**

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018.

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018.

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître :

- un **déficit de fonctionnement total** de **1 931,99 €**, composé de déficit d'exploitation de l'exercice 2018 de **5 521,88 €** et du résultat reporté pour 2017 de **3 589,89 €**.

**DECIDE** d'affecter le résultat de Fonctionnement comme suit :

- Inscrire au compte **002 Déficit de résultat de fonctionnement reporté**, le déficit de **1 931,99 €**.

**La Commission Communale accepte l'affectation des résultats 2018 pour le C.C.A.S. à l'unanimité des membres présents.**

## **3 – DCM 2019/12 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 – C.C.A.S**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses exécutées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été effectuées et qu'il y a concordance parfaite entre ce compte de gestion et le compte administratif du maire.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations de gestion effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe.

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **4 – DCM 2019/13 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – C.C.A.S.**

Le Budget Primitif 2019 du C.C.A.S., est présenté par Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire de Picherande.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- **7 000,00 €** pour la section fonctionnement.
- **0,00 €** pour la section d'investissement.

\*\*\*\*\*

**DEPARTEMENT DE PUY DE DOME  
COMMUNE DE PICHERANDE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le 17 avril

Le conseil municipal de la commune de Picherande dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire d'urgence, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire.

Date de la convocation : 15 avril 2019

**Présents :** Mr Gilles BERNARD, Mme Christine CONDROYER – DE BENEDICT, Mr Bernard BOUYON, Mr Denis CHABAUD, Mr Michel TALY, Mme Paule GARDETTE, Mr Yves LARTIGUE, Mr Roland GUILLAUME.

**Absents excusés :** Mr ROMAIN DUTUEL (donne pouvoir à Mr Gilles BERNARD), Michel RISPAL (donne pouvoir à Mr Denis CHABAUD).

**Notation :** Mr Roland GUILLAUME a donné pouvoir à Mr Frédéric ECHAVIDRE le temps de son absence. A 20 h 50 il rejoint le Conseil Municipal et exerce son droit de vote.

*Monsieur le Maire nous signale que le Conseil Municipal se réunit en urgence, n'ayant pas atteint les 3 jours francs de convocation. Pas d'opposition.*

**5 – DCM 2019/14 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – SERVICE COMMUNE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel TALY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Frédéric ECHAVIDRE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>SECTIONS</b>
Libellé	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	336 360.52		336 360, 52	
Opérations de l'exercice	673 369.94	761 072.00	503 125.38	551 390.11
<b>TOTAUX</b>	<b>1 009 730.46</b>	<b>761 072.00</b>	<b>503 125.38</b>	<b>869 685.84</b>
Résultats de clôture	248 658.46		48 264.73	200 393.73
Reste à réaliser	112 460.00	0,00		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>248 658.46</b>		<b>48 264.73</b>	<b>200 393.73</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>248 658.46</b>		<b>48 264.73</b>	<b>200 393.73</b>

2 – Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4 – Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Le Compte Administratif Commune est adopté à l'unanimité des membres présents : 9 voix pour.**

## **6 – DCM 2019/15 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – SERVICE EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel TALY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>SECTIONS</b>
Libellé	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		115 453.53	212 671.27	328 124.80
Opérations de l'exercice	44 271.90	18 626.67	58 798.87	67 549.64
<b>TOTAUX</b>	<b>44 271.90</b>	<b>134 080.20</b>	<b>58 798.87</b>	<b>280 220.91</b>
Résultats de clôture		89 808.30	221 422.04	311 230.34
Reste à réaliser				
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>89 808.30</b>	<b>221 422.04</b>	<b>311 230.34</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>89 808.30</b>	<b>221 422.04</b>	<b>311 230.34</b>

2 – Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4 – Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Le Compte Administratif Eau Potable est adopté à l'unanimité des membres présents : 9 voix pour.**

## **7 – DCM 2019/16 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel TALY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>SECTIONS</b>
Libellé	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		100 830.76	7 336.73	93 494.03
Opérations de l'exercice	24 697.44	18 558.83	39 148.22	34 261.74
<b>TOTAUX</b>	<b>24 697.44</b>	<b>119 389.59</b>	<b>46 484.95</b>	<b>34 261.74</b>
Résultats de clôture		94 692.15	12 223.21	82 468.94
Reste à réaliser			0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>94 692.15</b>	<b>12 223.21</b>	<b>82 468.94</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>94 692.15</b>	<b>12 223.21</b>	<b>82 468.94</b>

2 – Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4 – Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Le Compte Administratif Assainissement est adopté à l'unanimité des membres présents : 9 voix pour.**

## **8 – DCM 2019/17 : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – COMMUNE DE PICHERANDE**

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018.

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018.

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître :

- un **excédent de fonctionnement total** de **48 264.73 €**, composé du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 de 48 264.73 € et du résultat reporté pour 2017 de 0.00 €
- un **déficit d'investissement total** de **- 248 658.46 €**, composé d'un excédent d'investissement pour l'exercice 2018 de 87 702.06 € et du résultat reporté 2017 de - 336 360.52 €, pondéré par un reste à réaliser en dépenses de 112 460.00 €.

**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

- D'inscrire au compte 001 Dépenses de la section d'investissement, le déficit de **248 658,46 €**

Et d'affecter au compte 1068, l'excédent de **48 264.73 €**

**Le Conseil Municipal accepte l'affectation des résultats 2018 pour la Commune à l'unanimité des membres présents : 11 voix pour.**

## **9 – DCM 2019/18 : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – SERVICE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018.

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018.

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître :

- un **excédent de fonctionnement total** de **209 198,83 €**, composé du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 de 3 864,29 € et du résultat reporté pour 2017 de 205 334,54 €.
- un **excédent d'investissement total** de **184 500,45 €**, composé d'un déficit d'investissement pour l'exercice 2018 de - 31 783,84 € et du résultat reporté 2017 de 216 284,29 €.

**DECIDE** d'affecter le résultat d'investissement :

- Inscrire au compte 001 Recette de la section d'investissement, l'excédent de **184 500,45 €**

**ET** d'affecter le résultat de Fonctionnement comme suit :

- Inscrire au compte 002 Recette de la section de fonctionnement, l'excédent de **209 198,83 €**

**Le Conseil Municipal accepte l'affectation des résultats 2018 pour l'Eau Potable et l'Assainissement à l'unanimité des membres présents : 11 voix pour.**

## **10 – DCM 2019/19 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 – COMMUNE, SERVICE EAU POTABLE, SERVICE ASSAINISSEMENT.**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses exécutées et

celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été effectuées et qu'il y a concordance parfaite entre ce compte de gestion et le compte administratif du maire.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations de gestion effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe.

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **11 – DCM 2019/20 : VOTE DES TAXES : D'HABITATION, FONCIERE BÂTI ET FONCIERE NON BÂTI POUR L'ANNEE 2019.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la répartition des taxes d'habitation et taxes foncières (bâti et non bâti) :

TAXES	Taux votés	Calcul du produit résultat des taux votés	
		Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produit correspondant
- Taxe d'habitation :	<b>11,00%</b>	628 400	69 124
- Taxe foncière (bâti) :	<b>14,67%</b>	473 300	69 433
- Taxe foncière (non bâti) :	<b>47,32%</b>	128 900	60 995
		<b>TOTAL</b>	<b>199 552</b>

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le calcul des taux d'imposition qui restent inchangés.

## **12 – DCM 2019/21 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – COMMUNE**

Le Budget Primitif 2019 de la COMMUNE, est présenté par Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire de Picherande.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- **546 900,00 €** pour la section fonctionnement,
- **654 335,73 €** pour la section d'investissement.

## **13 – DCM 2019/22 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT**

Le Budget Primitif 2019 de l'Eau Potable et Assainissement, est présenté par Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire de Picherande.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- **309 600 € pour la section fonctionnement,**
- **370 809 € pour la section d'investissement.**

## **14 – DCM 2019/23 : SUBVENTION A L'ECOLE DU « BOIS JOLI » DE PICHERANDE.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'octroyer, comme chaque année, une subvention à la coopérative scolaire de l'école du « Bois Joli » de Picherande.

La subvention s'élève à 100 € par élèves habitant sur la Commune de Picherande. A savoir il y a 15 élèves à l'école du « Bois Joli » de Picherande et 11 élèves à l'école de Saint-Donat.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accorder une subvention de 2 600,00 € à la coopérative scolaire de l'école du « Bois Joli » de Picherande.
- Autorise Monsieur le Maire à établir le mandat correspondant.

## **15 – DCM 2019/24 : AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de délibérer pour fixer la durée d'amortissement pour les immobilisations.

Il propose que, à défaut de durée spécifique décidée par le conseil municipal, les durées d'amortissement soient les suivantes :

- Comptes 2131 (bâtiments publics) et 2132 (immeubles de rapport) : 30 ans
- Comptes 2135 (installations, aménagements, notamment voirie) et 2138 (autres constructions) : 20 ans
- Comptes 215 (matériel, outillage) et 218 (autres immobilisations) : 10 ans »

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte ces durées.

## **Questions diverses :**

✓ **Demande d'inscription sur la liste d'affouage :** Madame Marion FALGOUX souhaite s'inscrire sur la liste d'affouage de Gayme & Autres : avis favorable.

✓ Le Conseil Municipal souhaite que chaque habitant qui demeure en habitation principale à l'année et qui n'a pas déjà de coupe, ait droit à une coupe de bois. Le Conseil Municipal demande que cette règle soit généralisée sur le territoire communal. Chaque personne intéressée doit faire une demande écrite d'affouage (qui sera prise en compte selon les règles d'affouage).

✓ **P.L.U.** : Information sur l'évolution du PADD : le PADD, qui a fait l'objet d'un débat au cours de la réunion du conseil municipal du 24 octobre 2018 doit être mis en harmonie avec l'évolution du zonage intervenue ultérieurement. La surface de terrains constructibles est ramenée de 7,4 ha à 5,8 ha. Cette diminution ne correspond pas à une baisse de la surface effectivement constructible, mais à un travail de prise en compte des zones où la construction est impossible de fait en raison de contraintes environnementales ou de proximité d'exploitations agricoles. Les terrains correspondant ont été retirés de la surface constructible. Le nombre d'habitants supplémentaires cohérent avec la nouvelle superficie est de 100. La modification porte sur la page 8 du document.

La prochaine étape consistera pour le Conseil Municipal à arrêter le projet, ce qui permettra de demander l'avis officiel des partenaires (préfecture, chambre d'agriculture ...) et de rendre les documents publics. A la fin de l'enquête publique, le conseil municipal décidera des dernières modifications pour tenir compte des avis exprimés par les partenaires et des demandes formulées par le public, avant d'approuver définitivement le projet.